



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés en approvisionnement des pharmacies en zone rurale

Question écrite n° 11126

Texte de la question

M. Jean-Marie Fiévet alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'accès aux médicaments dans les pharmacies rurales. L'égalité d'accès de nos concitoyens aux médicaments étant un objectif indispensable de notre système de santé, M. le député a été interpellé sur les difficultés économiques que connaissent les entreprises alimentant la répartition pharmaceutique. Assurant l'approvisionnement des officines françaises dans un délai maximum de 24 heures après chaque commande, le référencement d'au moins 9 médicaments sur 10 et la gestion des stocks de ceux-ci, ces structures connaissent des difficultés de rémunération de la part de l'État. Si bien que les pharmacies dans les zones rurales souffrent par ricochet de ce manque. Cela ne permet pas de continuer à répondre aux besoins des patients et participe au phénomène de désertification médicale. Or, ces pharmacies rurales font souvent office de service de santé de premier recours, pourvoyant dès lors un rôle de premier plan au sein des territoires. L'indisponibilité des médicaments dans les pharmacies rurales pouvant conduire les patients à privilégier des pharmacies des plus grandes villes, il lui demande les mesures prévues face aux déserts pharmaceutiques afin de répondre à cet enjeu économique et d'égal accès pour tous les citoyens aux soins et aux médicaments.

Texte de la réponse

Les grossistes-répartiteurs représentent un maillon essentiel de la chaîne de distribution des médicaments en France. Se fournissant auprès des laboratoires pharmaceutiques, ils approvisionnent les pharmacies d'officine en permettant de regrouper les commandes de produits provenant de différents laboratoires. Ils assurent une très fine couverture du territoire national et participent à ce que chaque Français dispose rapidement du bon médicament, au moment où il en a besoin. Les représentants du secteur ont appelé l'attention des pouvoirs publics sur la dégradation des performances économiques des entreprises évoluant sur le territoire national. Cela a motivé la mobilisation de l'Inspection générale des affaires sociales pour faire un état des lieux du secteur et recueillir la vision de l'ensemble de la chaîne de distribution. Sur la base des propositions formulées dans ce cadre, une concertation sera prochainement ouverte avec les services du ministère pour explorer les différentes évolutions possibles et soutenables concernant le modèle économique du secteur. Le Gouvernement sera également très attentif aux conclusions de la mission d'information initiée par le Sénat en juin 2018 sur la pénurie de médicaments et de vaccins.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Fiévet](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11126

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juillet 2018](#), page 6579

Réponse publiée au JO le : [31 juillet 2018](#), page 6953